

Japan Analysis

la lettre du Japon

21 Février 2011

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Le marché des crédits à la consommation au Japon : analyse de la loi de réforme appliquée aux sociétés financières (kashikingyôhō) depuis juin 2010.

– *Adrienne Sala, EHESS.*

2. La régulation du marché non bancaire au miroir de la modernisation du secteur bancaire ?

– *Adrienne Sala, EHESS.*

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

Yamaguchi Yoshiyuki, « L'internationalisation des PME sauvera l'économie japonaise », *Sekai*, octobre 2010, p. 168-177. (*traduction d'Amélie Corbel, Sciences Po*).

Extrait d'un dialogue entre Motani Kôsuke et Oguro Kazumasa, « Tout d'abord, que les entreprises augmentent le niveau de salaire des jeunes ! », *Voice*, janvier 2011, p. 138-145 (*traduction d'Amélie Corbel, Sciences Po*).

Ishiba Shigeru, « La Corée du Nord, la Chine, la Russie : le Japon ridiculisé ! », *Chûô Kôron*, janvier 2011, p. 94-101 (*traduction d'Alexandre Roy, Inalco*).

Tsuji Kôgo, « Le processus de décision de la politique étrangère chinoise : les dissonances entre « tigre et panda » », *Sekai*, décembre 2010, p. 108-114 (*traduction d'Alexandre Roy, Inalco*).



AVANT- PROPOS

Une nouvelle étape pour *Japan Analysis*

Le Japon change, et *Japan Analysis* aussi. Comme dans les grandes démocraties occidentales, comme dans l'Europe mature et en partie post-moderne, une certaine involution se produit autour des débats de société et de politique intérieure, autour du thème du déclin éventuel – attisé bien sûr par l'ascension de la Chine.

Indiscutablement, la démocratie parlementaire japonaise traverse une phase difficile – instabilité gouvernementale depuis bientôt cinq ans, difficultés des gouvernements de coalition qui vont au-delà des traditionnels jeux politiques et ressortent de véritables interrogations identitaires dans chaque camp. La diplomatie publique japonaise se fait moins influente – alors même que le Japon affirme parfois des positions nettes et parfois audacieuses : qu'on songe par exemple au choix fait après l'attribution du Prix Nobel de la Paix à un opposant chinois en 2010.

Mais son destin économique pèse sur le pays. Il reste pourtant fondamental dans la résolution des déséquilibres économiques mondiaux, et comme force de développement international : ces aspects sont désormais constamment minimisés ou oubliés dans la perception publique européenne ou occidentale.

Pour ces raisons, *Japan Analysis* change de contenu sans changer d'objectif. Il s'agira toujours, comme l'a voulu Guibourg Delamotte, créatrice de la revue en 2004 et qui doit être chaleureusement remerciée de sa constance, de ses efforts et de son talent, de rendre compte avec objectivité des débats et prises de position japonaises « en transparence ». C'est-à-dire en éliminant autant que faire se peut les interprétations par notre propre regard. C'est la barrière linguistique, et non des lunettes idéologiques ou culturelles, qui gêne la perception étrangère des acteurs, observateurs et intellectuels japonais. Modestement, *Japan Analysis* veut porter l'attention sur certains de ceux-ci, et non pas entrer dans le débat.

En élargissant l'équipe, ce regard se tournera aussi sur des secteurs jusqu'ici négligés. Certes, le présent numéro inclut de passionnantes analyses géopolitiques – le regard d'Ishiba Shigeru sur la crise des Senkaku, une analyse portée dans la grande revue Sekai sur les clivages chinois en matière de politique étrangère. Nous continuerons aussi l'information sur les thèmes de politique intérieure.

Mais l'attention portera aussi sur des thèmes économiques et de société – devenus déterminants d'une évolution à terme du Japon. C'est pourquoi la revue accueille, à côté de Guibourg Delamotte qui en assure la supervision éditoriale, d'autres collaborateurs que nous remercions ici. Avec Sophie Buhnik, qui prend la direction de la rédaction, on trouve aussi Adrien Carbonnet, Amélie Corbel, Arnaud Grivaud, Akira Hattori, Yuko Kawato, Paul Noeueglise, Alexandre Roy, Adrienne Sala et Raphaël Languillon-Aussel.

Nous invitons le lecteur à se reporter au pavé éditorial en fin de numéro pour la présentation de chacun.

Et nous souhaitons un bon accueil par les lecteurs de *Japan Analysis*.

François Godement
Directeur de la stratégie, Asia Centre

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. La nouvelle régulation du marché des crédits à la consommation au Japon : analyse de la loi de réforme des sociétés financières de crédits.

- Adrienne Sala, doctorante à l'EHESS.

De nombreux articles publiés dans les quotidiens japonais comme dans la presse financière plus spécialisée titrent sur la nouvelle régulation du marché des crédits à la consommation appliquée depuis juin 2010 et, plus particulièrement, sur les effets de la réforme de la loi des prêteurs (*kashikingyôhō*) sur le marché non bancaire¹. Ce projet de réforme a été lancé en 2006 dans le but de juguler la montée du surendettement des ménages japonais, devenu un problème de société alarmant depuis les années 1990. Il n'est pas étonnant que quatre années aient été nécessaires pour que la nouvelle régulation entre en vigueur lorsque l'on sait que les crédits à la consommation et en particulier la régulation des taux d'intérêt sont un objet d'études qui suscite depuis les temps les

1 Rapport du groupe de conseil tenu au sein du gouvernement le 26 avril 2006 (*kashikinseido nado nikansuru kondankai*).

plus reculés de l'histoire de la civilisation des débats théologiques, idéologiques, politiques, économiques et sociaux en fonction des époques et des pays². Le cas du Japon est particulièrement intéressant. Il se situe en effet à la croisée des chemins avec, d'un côté, une offre de prêts personnels proposée par des sociétés financières de crédit - *sarakin* - sur un marché non bancaire peu réglementé, qui rappelle le marché américain des années 1920 caractérisé alors par des taux d'intérêt exorbitants et des pratiques peu scrupuleuses et, d'un autre côté, un marché bancaire de crédits personnels extrêmement réglementé au point d'en limiter le développement, proche du modèle en vigueur en Italie jusque dans les années 1990. Le marché des crédits à la consommation japonais peut ainsi sembler quelque peu archaïque en comparaison des autres sociétés capitalistes développées, si on considère que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de régulation, censée contrôler le marché non bancaire et développer l'offre bancaire, ne date que de 2010.

2 Gelpi et Labruyère (1994), *Histoire du crédit à la consommation*, La Découverte.

Ce serait oublier de mentionner les sociétés de vente à tempérament, *shinpan*, qui datent de l'entre-deux-guerres, et qui dominaient le marché en terme d'encours de crédits, du moins jusqu'au milieu des années 1990. Il faut reconnaître que leur régulation est beaucoup moins médiatisée en comparaison de celle des *yens shop* présents dans tous les quartiers populaires des mégapoles japonaises.

Bien que les effets de la réforme de la loi *kashikingyôhō* s'appliquent à l'ensemble du marché des crédits et, donc, à tous ses acteurs y compris les sociétés *shinpan*, les sociétés de cartes de crédit et les banques, celle-ci vise initialement la régulation de l'offre des *sarakin*. Les trois principaux piliers de cette loi sont :

- le plafonnement du taux d'intérêt à 20 % ;
- la limite d'emprunt à un tiers du revenu annuel disponible ;
- l'obligation de présenter un justificatif de revenu.

Ces trois mesures sont symboliques car elles modifient de façon radicale l'offre de crédit non bancaire japonaise³. Regardons de plus près les effets de cette nouvelle régulation sur le marché japonais des crédits à la consommation.

L'un des changements les plus importants réside sans doute dans la disparition de la fameuse « zone grise ». Les prêteurs bénéficiaient d'une marge de manœuvre légale pour appliquer des taux d'intérêt situés entre le taux plafond fixé par le droit civil, qui est de 20 %, et le taux fixé par le droit pénal, qui était à l'origine de 109,5 %. Les cas de suicide causés par un surendettement excessif ont incité les autorités publiques à tirer la sonnette d'alarme dès le début des années 1980.

³ Rapport du gouvernement, L'essence de la loi sur les crédits (2006) (*kashikingyôseido nado no kaikaku ni kansuru kihontekina kangaekata*).

Dès lors, des mesures progressives de révision du taux d'intérêt plafond ont été mises en œuvre dans le but d'effacer la zone grise et qui ont abouti à sa complète disparition seulement en 2010, soit presque trente ans plus tard !

Cette zone grise devait son existence juridique à l'article 43 de la première loi de régulation de 1983 dont l'ambiguïté a suscité de nombreuses polémiques.

D'après l'article 43, l'application d'un taux d'intérêt situé dans cette zone grise est valide s'il y a consentement des deux parties au moment de la signature du contrat de prêt. Autant dire que les intérêts des prêteurs étaient favorisés aux dépens de la protection des emprunteurs. La suppression de cette zone grise représente donc un pas en avant déterminant en direction d'une meilleure protection des consommateurs.

En effet, le cas du Japon n'échappe pas au débat classique qui consiste à savoir qui, de l'établissement de crédit ou de l'emprunteur, est responsable du défaut de paiement et, de façon plus générale, quels sont les facteurs du surendettement, l'excès de l'offre ou l'irresponsabilité des emprunteurs ? L'article 43, en attribuant la responsabilité au consommateur, fait écho au principe de l'autoresponsabilité (*jikosekinin*) prôné par le courant de type néolibéral des années 1980. En effet, les autorités publiques ont invoqué ce principe en réponse aux mouvements des associations de consommateurs qui militaient pour une meilleure protection de leurs droits. Efforts soldés, en définitive, par de faibles résultats, comme en témoigne l'expression que les associations de consommateurs ont finalement associée aux années 1980, décennie dite *fuyu no jidai* (période hivernale).

Néanmoins, l'analogie avec l'histoire de la protection des consommateurs japonais, bien que tentante, n'est pas totalement satisfaisante pour expliquer la faible protection

légal accordée aux emprunteurs par la loi des prêteurs de 1983, et encore moins pour justifier l'existence d'un secteur non bancaire. Pour cela, il faut également prendre en considération la convergence de différents facteurs comme l'internationalisation financière depuis le milieu des années 1970, la croissance de l'autofinancement des entreprises japonaises, le surplus d'épargne, le long processus de déréglementation bancaire à l'œuvre des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, l'influence des lobbies des associations de sociétés de crédit (*shohishakinyūkyōkai*).. Il semble, cependant, que l'entrée en application de la régulation des crédits à la consommation depuis juin 2010 ait mis fin à cette segmentation de façon radicale.

En effet, la jurisprudence ne s'est pas limitée à abolir la zone grise en plafonnant les taux d'intérêt à 20 %, rendant l'article 43 caduque. La Cour suprême a également contraint les prêteurs ayant appliqué des taux d'intérêt supérieurs à 20 % à rembourser les sommes perçues au-delà si l'emprunteur accomplit les démarches juridiques nécessaires. Il semble alors que le parti est pris de tenir les établissements de crédit responsable du problème du surendettement. Cette décision de la Cour suprême porte un coup final au marché des crédits non bancaire et entraîne la faillite de nombreux petits prêteurs qui, sans l'appui d'une banque, ont du mal à surmonter leurs problèmes de trésorerie.

Mais cette loi de régulation n'affaiblit pas seulement les petits prêteurs. Le marché des prêts personnels, détenu à plus de 70 % par quatre sociétés majeures (Takefuji, Promise, Aiful et Acom), subissait déjà, depuis le début des années 2000, une baisse constante du chiffre d'affaires liée au contexte économique qui accroît les incertitudes des ménages japonais quant au futur. La morosité des consommateurs se traduit aussi par une baisse de la demande de crédit, laissant sur

le marché non bancaire les emprunteurs à risque.

La seconde mesure phare de cette nouvelle loi de régulation est la limitation du montant empruntable à un tiers des revenus annuels. Cette mesure a pour objectif de limiter la capacité d'emprunt des emprunteurs sur l'ensemble du marché des crédits à la consommation, bancaire et non bancaire confondu. Il s'agit à nouveau d'un changement significatif sachant que, dans certains cas, un emprunteur pouvait cumuler jusqu'à plus de cinq crédits dans différents établissements. Ce cumul était à l'origine de la spirale infernale qui consiste à emprunter auprès de prêteurs de plus en plus véreux pour rembourser le prêt initial et, donc, à des taux d'intérêt de plus en plus élevés, conduisant dans les cas les plus dramatiques au suicide. Les prêteurs souvent avisés de la détresse latente des emprunteurs n'hésitaient pas d'ailleurs à prendre en garantie un contrat d'assurance-vie.

Il faut noter que cette mesure de limitation du montant de l'emprunt en fonction du revenu reflète une prise de conscience, de la part des autorités publiques, quant au fait que certains emprunteurs ne contrôlaient pas leur capacité de remboursement. Il s'agit là d'une remise en question de la validité de l'application du principe d'auto-responsabilité sur le marché des crédits à la consommation.

Mais cette dernière mesure soulève également certaines questions du point de vue de la morale, un débat qui a fait couler beaucoup d'encre. Limiter le montant d'emprunt à un tiers du revenu annuel revient à «prêter aux riches », pour reprendre la célèbre formule, et non pas à analyser individuellement les motifs de l'emprunt qui peuvent être ponctuels, dus à des accidents de la vie (chômage, accident, divorce, faillite, maladie, etc.).

Une restriction de l'offre de crédit comporte toujours le risque de conduire les emprunteurs à se tourner vers le marché clandestin. Afin de contrôler l'offre illégale de crédits, le gouvernement a voté en 2004 la *yamikinhô* - loi sur les *yamikin* (prêteurs illégaux). Cependant, comme en témoignent les chiffres issus de sondages effectués auprès des personnes susceptibles d'être contraintes par la nouvelle régulation, les prêts contractés auprès des *yamikin*, bien que mineurs, se sont tout de même accrus. Une mesure de limitation du montant empruntable en fonction du niveau de revenu peut donc, dans certains cas, aggraver la situation financière d'une catégorie d'emprunteurs si l'évaluation du risque et des causes du surendettement n'est pas suffisamment précise.

Les pouvoirs publics semblent prendre note des conséquences négatives qu'une exclusion bancaire peut entraîner. Il est en effet stipulé dans le projet de loi de 2010 que la banque doit honorer son rôle social. Vaste sujet de réflexion que celui d'identifier le rôle social des banques dans une économie en crise depuis près de vingt ans, dont le taux d'épargne est en baisse, dont la société est vieillissante, et qui est soumise à une situation déflationniste qui n'arrange pas les affaires des débiteurs.

On relève néanmoins les efforts réalisés par la société civile à travers la création de banques à but non lucratif (NPO Bank,) qui proposent des crédits à taux d'intérêt bas pour les personnes en difficulté financière. Cette offre rappelle les formes du crédit mutualiste mis en place sous l'ère Meiji – *mujin* – qui consistaient à mettre en commun l'épargne des membres d'une même communauté pour accorder des crédits aux villageois dans le besoin. Le développement de ces formes de coopératives de crédit modernes reflète surtout une certaine prise de conscience civique des Japonais. On est alors tenté de souligner le contraste entre le

renforcement du lien de solidarité au sein de la société civile japonaise dans une économie en crise et l'individualisme décrié des nouvelles générations (*shinjinrui*) dans les années 1980.

Enfin, la dernière mesure, qui consiste à présenter un justificatif de salaire, vise principalement à restreindre la demande de crédit des femmes au foyer. Avec des motifs d'emprunt souvent inavouables (addiction au jeu, pachinko, comportement compulsif, etc.), celles-ci représentent une cible facile pour les prêteurs peu scrupuleux.

L'entrée en application de cette nouvelle loi a fait l'objet d'une large campagne d'information diffusée par le Financial Services Agency (FSA) dès 2006, mais également par les banques et tous les acteurs du crédit à la consommation. Grâce à cette large médiatisation, il est devenu difficile pour un emprunteur de mauvaise foi d'invoquer le manque d'information. Les associations d'avocats comme la *Nichibenren* ont également joué un rôle déterminant pour améliorer l'accès à l'information et la protection des consommateurs sur le marché du crédit. De nombreuses mesures ont donc été prises pour assainir le marché des crédits à la consommation et des prêts personnels, aussi bien du point de vue des prêteurs véreux que des emprunteurs calculateurs qui pouvaient jusqu'à alors profiter de certains vides juridiques pour contourner les obligations de paiement.

Dorénavant, il est intéressant de suivre l'évolution de la loi sur les faillites personnelles du point de vue de son impact sur la demande de crédit et des comportements des emprunteurs. Par exemple, aux États-Unis, la loi sur les faillites est favorable aux intérêts des consommateurs, et elle encourage donc les emprunteurs endettés à se déclarer en faillite. Cette loi permet donc d'éviter que le surendettement devienne un obstacle à la poursuite d'une vie normale tout en limitant la

baisse de la demande de crédit. Par contre, en Italie, les progrès réalisés sur le plan de la protection des emprunteurs ont conduit les établissements de crédit à réguler davantage leur offre restreignant ainsi l'accès au crédit. L'expérience japonaise reste à suivre...

2. La régulation du marché non bancaire au miroir de la modernisation du secteur bancaire.

- Adrienne Sala, doctorante à l'EHESS.

Le 18 juin 2010, la réforme de la loi de régulation en vigueur depuis 1983 (*kashikingyôhō*) concernant les sociétés financières de crédit – *sarakin*⁴ – est devenue effective : ce texte a porté un ultime coup au marché non bancaire en précipitant une vague déferlante de faillites. Au début des années 1990, s'inquiétant de l'ampleur croissante du problème du surendettement, les pouvoirs publics avaient déjà mis en marche un processus de régulation qui consistait essentiellement dans une baisse progressive du taux d'intérêt plafond, ce qui a conduit à une contraction du nombre des prêteurs⁵. Quatre grosses firmes dominaient l'offre sur le marché non bancaire (Acom, Promise, Takefuji, Aiful), du fait notamment de leur rapide adaptation à l'environnement économique. Elles ont en effet su tirer profit de la dérégulation du début des années 1990 mise en œuvre dans le secteur des télécommunications et des circuits de distribution pour développer une offre de masse automatisée⁶. Cependant, parallèlement à cette offre technicisée de crédits, les petits prêteurs traditionnels de porte-à-porte – *shôko loan* – ont continué d'exercer leurs activités de prêt, orientées essentiellement vers le financement des entreprises individuelles et des très petites entreprises (TPE), dans le secteur des services en particulier⁷.

4 Contraction de *sararyman* (salary men) et *kinyû* (finances).

5 Groupe d'étude au sein du FSA (2006), (*Kondankai ni okeru koremade no giron*).

6 Rapport édité par le METI (2005), (*Heisei no sesô to kurejitto wo meguru jyôkyô*).

7 JCFA (2002), *Livre blanc sur les sociétés financières de crédits* (*shôhishakinyûkyôkai*).

La régulation de 2010 a permis d'assainir le marché non bancaire des prêts personnels, en faisant disparaître, par le biais de mesures strictes, les établissements non rentables ou travaillant à la limite de la légalité. De plus, à la suite de cette réglementation, le marché des crédits à la consommation fonctionne désormais dans un cadre plus concurrentiel du point de vue de ses différents acteurs, à savoir les sociétés de vente à tempérament *shinpan*, les sociétés de cartes de crédit, les sociétés financières de crédit *sarakin* et les banques (dernier acteur à intervenir sur le marché des crédits à la consommation, longtemps restreint par la réglementation et la segmentation bancaire).

Comment interpréter les changements de la loi entrepris depuis 2006 et entrés en application en 2010 ? Sont-ils réellement effectués en faveur des intérêts des consommateurs et de la protection des emprunteurs ? Pourquoi la régulation a-t-elle été aussi longue à évoluer ? Afin de comprendre pourquoi la segmentation entre les secteurs bancaire et non bancaire a-t-elle persisté jusqu'en 2010 sur le marché de l'offre de crédits à la consommation, une analyse du secteur bancaire peut apporter quelques clés. De fait, il n'est pas difficile de voir un effet de miroir inversé entre ces deux marchés, du moins sous les trois aspects suivants :

- 1) tout d'abord, l'impact de la libéralisation financière sur la baisse du profit enregistré par les banques et l'accroissement parallèle de l'offre des sociétés financières non bancaires ;
- 2) ensuite, l'évolution d'une offre de crédits non bancaire moderne et automatisée, qui contraste avec le *business model* plus traditionnel sinon sclérosé des banques japonaises ;
- 3) enfin, l'écart entre des taux d'intérêt demeurés très bas malgré la reprise économique de 2003 à 2007 et des taux élevés sur le marché non bancaire.

Il n'est pas exagéré de voir dans cette symétrie presque parfaite le fruit d'une complémentarité plutôt que d'un hasard. La nature des institutions financières et bancaires, dont la réglementation a retardé le processus de modernisation nécessaire pour accroître leur compétitivité par rapport aux banques globales des économies avancées et pour augmenter leur rentabilité sur le marché domestique, explique donc qu'un marché non bancaire se soit maintenu jusqu'en 2010, au détriment d'une partie des agents économiques, les consommateurs, les entreprises individuelles, les PME et les petites et moyennes entreprises (PME).

La libéralisation financière et le développement des sociétés non bancaires – un moyen de recycler l'épargne

A partir du milieu des années 1970, à la suite de la libéralisation financière, les grandes banques sont soumises à une baisse progressive de la demande de leurs clients traditionnels, en majorité des grandes entreprises ; celles-ci privilégient alors le système de financement direct en levant des fonds sur les marchés de capitaux. Cependant, faute d'une dérégulation bancaire simultanée, l'offre de produits financiers est restée peu développée et le volume d'épargne toujours abondant. Ce déséquilibre a contraint les banques à trouver de nouveaux clients, moins fiables, comme les PME du secteur immobilier, mais aussi les sociétés financières non bancaires. L'éclatement de la bulle, au début des années 1990, a eu un impact dévastateur sur le bilan des banques. Néanmoins, malgré la crise bancaire, celles-ci ont continué de prêter aux secteurs à risque, dont le secteur non bancaire, pourtant au cœur de nombreux scandales

(comme l'illustre l'affaire des *jūsen*⁸ en 1995).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces comportements. D'une part, le système d'assurance qui protège les dépôts a permis en partie d'empêcher les ménages de retirer leur épargne à la suite de la crise bancaire. Assurées de conserver une partie de leur liquidité, les banques ont donc poursuivi leurs opérations à risque. D'autre part, en maintenant le financement vers les secteurs les plus affectés par l'éclatement de la bulle (les secteurs de la construction, de l'immobilier et des institutions non bancaires), les banques ont cherché à éviter que ces prêts soient comptabilisés comme non performants.

Après l'éclatement de la bulle, les sociétés financières de crédits non bancaires n'ont donc pas souffert d'une rétractation de leurs fonds ; au contraire, l'accès à des sources de financement leur a permis de maintenir une croissance de leur activité durant les années 1990.

Le retard de l'offre de produits bancaires

Ensuite, les banques ont longtemps maintenu leur modèle traditionnel, qui se limite à gérer des dépôts et à proposer des crédits. Ainsi, la part des profits réalisés sur des produits financiers plus sophistiqués est faible, en partie à cause de la régulation bancaire qui a retardé la diversification des banques. Malgré le *big bang*⁹ dont le processus s'est

8 Les *jūsen* sont des sociétés de prêts immobiliers qui ont joué un rôle actif au moment de la spéculation immobilière, au cœur de scandales financiers et politiques à la suite de l'éclatement de la bulle. Le montant des créances douteuses non recouvrables a affecté le système bancaire dans son ensemble et a conduit les autorités à intervenir en injectant en masse des fonds publics, ce qui a suscité une vive polémique.

9 Réformes financières et bancaires dans le cadre de la dérégulation et de l'internationalisation du système

achevé en 2001, les écarts avec les banques globales des autres économies avancées ne se sont pas lissés. Encore au milieu des années 2000, il n'était pas rare de lire que les banques japonaises n'avaient pas su innover et ne rattrapaient pas leur retard vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. Pourtant, il est surprenant de constater que le financement indirect des entreprises enregistre une baisse constante depuis les années 1980, une chute qui s'est accrue depuis les années 1990 (elle est estimée à 50 % environ en 2004), alors que le volume des crédits bancaires, lui, n'a diminué que de 10 %. Ce décalage témoigne de la faible rentabilité des banques japonaises et de la lenteur qui caractérise l'adaptation aux changements de configuration de l'environnement économique. Par contraste, les sociétés financières de crédit non bancaires ont su tirer profit de la dérégulation des télécommunications et des systèmes de distribution pour proposer une offre de crédit de masse avec une large couverture géographique grâce au développement d'un réseau de distributeurs automatiques répondant à une demande de prêts autonome, rapide et sans garantie.

La croissance des encours de prêts non sécurisés de type microcrédit, dans les années 1990, témoigne de la dynamique du marché non bancaire qui contraste avec le retard du marché bancaire dans le développement d'un savoir-faire et d'une expertise pour proposer des produits de crédit performants.

Écart des taux d'intérêt, scandales, argent public et faible rentabilité des banques

On remarque une polarisation très nette à partir du milieu des années 1970, et qui se creuse encore dans les années 1990, entre, d'une part, des taux d'intérêt bas pratiqués notamment par les banques et les institutions

financier japonais.

financières gouvernementales et, d'autre part, des taux élevés favorables à l'activité de prêteurs requins. On peut dès lors s'étonner de l'absence de taux intermédiaires dans une économie aussi développée que celle du Japon. Il est ainsi édifiant de souligner la différence entre un taux bancaire de moins de 3 % en 2004, un taux moyen sur les prêts à court terme de 1,25 % en 2005 et des taux d'intérêt sur le secteur non bancaire de 29,7 % (taux appliqué à partir de 2001 mais notons que le taux d'intérêt « moralisé » par la première régulation s'élevait à 109,5 %). Différentes raisons peuvent être invoquées. Les *shōko loan* sont souvent destinés à financer les petites affaires de moins de cinq personnes dans le secteur des services, comme la restauration ; ce secteur d'activité est connu pour son lien avec la pègre japonaise. Quant aux entreprises de petite taille, le fait qu'elles n'offrent qu'une solvabilité incertaine les condamne à se financer sur le marché non bancaire.

Sans nous satisfaire de l'explication selon laquelle cette dichotomie des taux d'intérêt est justifiée par le niveau de risque des emprunteurs, poussons l'analyse plus loin en portant un regard plus avisé sur la destination de certains crédits pour mettre en lumière quelques particularités du système financier japonais. Par exemple, les subventions publiques accordées par l'intermédiaire du Programme de Crédits et d'Investissements Financiers (Financial Investment Loan Program, FILP)¹⁰ à destination de certains

10 En mars 2004, 30 % des comptes dépôt des ménages (227 billions de yens) étaient prêtés par le biais du FILP, appelé aussi « second budget », destiné à soutenir les projets que le gouvernement ne peut faire figurer dans le budget général. Cette épargne est déposée dans le Postal Saving System, la plus grosse institution financière mondiale. Ces fonds servent à accorder des prêts dans les secteurs ciblés, et à financer le déficit public par le biais d'achat de bons du Trésor jusqu'à la réforme de 2001. Les

secteurs ciblés ont augmenté durant les années 1990. Ces crédits sont proposés à des taux bas par rapport au risque que ces firmes représentent. Ces fonds ne sont donc pas investis dans des activités qui engendrent du profit, et il s'agit souvent d'entreprises qui ne peuvent pas emprunter auprès des banques privées ou qui sont peu rentables. De plus, ces mesures prises pour faciliter initialement l'accès au financement des PME se sont révélées peu efficaces. Certaines PME se sont endettées de façon excessive par rapport à leur capacité de remboursement, et en définitive, ce système de prêts a essentiellement consisté à retarder la faillite de certaines entreprises. En effet, ces distorsions dans l'offre de crédit sont notables dans des secteurs de l'économie japonaise longtemps protégés de la concurrence extérieure, comme les secteurs de la vente au détail, de la vente en gros et de la construction, où les intérêts politiques sont dominants. Par contraste, les entreprises individuelles ou la création de certaines activités dont le risque est difficilement évaluable par les banques, faute de disposer des techniques nécessaires, peuvent être contraintes financièrement, obligées d'emprunter à des taux plus élevés sur le marché non bancaire.

Pour encourager le financement indirect des PME et la création d'entreprises innovantes, il est nécessaire que les banques privées recouvrent une santé financière et développent un *business model* moderne. Les pratiques traditionnelles des banques doivent donc être abandonnées au profit de techniques d'évaluation du risque plus performantes et d'une offre de produits financiers modernes plus diversifiée.

Des études ont démontré que la productivité moyenne des firmes qui ont fait faillite dans les pratiques des institutions publiques dans le cadre du FILP sont souvent non transparentes, inefficaces et peu rentables.

années 1990 et 2000 était souvent supérieure à celle des firmes qui ont survécu dans les secteurs protégés. La décision de faire faillite étant souvent liée au manque de capital, ces études prouvent que l'allocation de fonds était donc mal gérée et peu efficace d'un point de vue économique. Il en va de même lorsque, par exemple, des emprunteurs sont obligés d'acquitter des taux d'intérêt élevés sur le secteur non bancaire pour rentabiliser les débiteurs qui font défaut. Dans ce cas, une mauvaise évaluation du risque est susceptible d'entraîner un coût social pour ceux qui n'ont pas d'autres moyens que d'emprunter à des taux élevés sur le marché non bancaire, victimes par exemple d'un accident de la vie (maladie, accident, divorce, perte d'emploi, etc.) ou pour rembourser des prêts antérieurs à la suite d'une dégradation de leur situation financière.

Il est donc nécessaire que le gouvernement s'engage davantage dans le financement de crédits sociaux capables de différencier les cas de façon plus individuelle afin d'estimer justement le risque. Le gouvernement pourrait se porter garant – par exemple auprès des banques – sur le modèle des garanties qu'il apportait aux PME par le biais d'institutions gouvernementales financière de garantie dans le cadre du FILP. Nous pensons aussi à un système de prêts à taux bas voire zéro, qui permette aux personnes endettées de rembourser leurs précédents prêts, afin de sortir de la spirale vicieuse que le secteur non bancaire alimente et qui conduit au surendettement, voire au suicide dans les cas les plus dramatiques.

Le rôle essentiel des institutions publiques financières est de proposer un support au risque engendré par certaines activités ou PME afin de lisser le problème de l'asymétrie d'information. Le rationnement du crédit peut résulter entre autres d'un manque d'information sur les potentiels emprunteurs, et les coûts

engagés pour obtenir ces informations ne sont pas toujours recouverts. En se substituant aux institutions privées, le gouvernement peut jouer un rôle économique et social, à condition que ces prêts ne soient pas utilisés pour servir uniquement des intérêts politiques.

Conclusion

Les ménages japonais sont encore peu détenteurs de portefeuilles d'actions et de titres, à la différence des ménages américains, entre autres. Or, depuis 2001, à la suite de la dérégulation financière, les ménages ont un plus grand choix en ce qui concerne la gestion de leurs actifs. Mais la déflation et le manque de confiance qui affecte les marchés de capitaux ont retardé ces changements de comportement. Néanmoins, plus récemment, on relève les progrès réalisés pour inciter les Japonais à placer leur épargne dans des produits financiers qui rapportent davantage que les bons du Trésor ou les assurances-vie. S'il est préférable, à certaines périodes, de s'endetter plutôt que de vendre ses actifs financiers, le développement d'une offre bancaire de produits de crédit peut alors s'inscrire dans un processus de modernisation du secteur bancaire, qui a longtemps été retardée par une réglementation sclérosée et un *business model* traditionnel. Le fait que les ménages japonais détiennent un portefeuille d'actifs de plus en plus diversifié peut donc aller de pair avec le développement d'une offre de produits de crédit destinée à cibler les classes moyenne et supérieure. Ici encore, le jeu de miroir entre le marché bancaire et non bancaire semble se vérifier si l'on considère que l'assainissement du marché non bancaire est lié au développement d'une offre de crédit bancaire plus stratégique.

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

Yamaguchi Yoshiyuki,

« L'internationalisation des PME sauvera l'économie japonaise », [Chûshi kigyô no kokusaika ga nihon keizai wo sukuu], *Sekai*, octobre 2010, p. 168-177. Traduction d'Amélie Corbel, étudiante à Sciences Po.

Professeur d'économie à l'université Rikkyô, Yamaguchi Yoshiyuki indique les mesures à suivre pour que l'économie japonaise soit préparée aux grands changements structurels du siècle.

La crise économique mondiale dont nous subissons les effets depuis 2008 est en train d'opérer des changements structurels majeurs auxquels il va falloir nous adapter. Ces derniers concernent principalement l'évolution d'un modèle de croissance fondé sur l'exploitation de l'excès de la demande intérieure américaine vers un modèle davantage tourné vers les pays émergents.

Le Parti démocrate japonais (PDJ - Minshutô) a les yeux tournés vers cette évolution, celle-ci risquant fort de saper les fondements de

la croissance dont l'économie japonaise bénéficiait jusqu'à présent. La fragilité des PME japonaises est une de leurs principales préoccupations. Ces dernières sont, d'une part, en retard pour ce qui est de la pénétration du marché des pays émergents et, d'autre part, ne sont pas prêtes à faire face aux recompositions industrielles à venir. Dans de telles conditions, la nécessité de mettre en œuvre des politiques dirigées vers les PME ne fait aucun doute. Des politiques pensées à la légère ne seront pas suffisantes. La vraie question à laquelle le gouvernement devra répondre est de savoir comment valoriser les PME afin qu'elles deviennent la source du développement futur du pays. A ce propos, au moins deux politiques sont nécessaires.

1ère politique : soutenons l'internationalisation des PME !

De nombreuses PME japonaises souhaitent se lancer sur le marché des pays émergents et envisagent de coopérer avec des entreprises de ces mêmes pays. Cependant, en dehors du simple fait qu'elles ne jouissent pas d'une reconnaissance sur ce marché, d'autres problèmes s'accumulent, à savoir : le manque d'informations, le manque d'expérience, le manque de relations, etc. Ces obstacles paralysent nombre de PME, les amenant à renoncer à leurs projets d'expansion à l'étranger. Un « soutien à l'internationalisation » devrait combler ces manques.

Certains observateurs donnent en exemple le système allemand Public Private Partnership (« PPP »). En bref, il s'agit d'une coopération entre l'administration allemande et le secteur privé, qui consiste à utiliser l'aide publique au développement afin d'encourager les affaires des PME à l'étranger. Le gouvernement japonais préfère que ses délégations envoyées à l'étranger comprennent des représentants de grandes entreprises du Nippon Keidanren (Fédération japonaise des organisations économiques) lors de ses investigations relatives à la distribution de l'aide publique au développement, alors que le gouvernement allemand choisit plutôt de se rapprocher des PME et fait leur promotion auprès des gouvernements étrangers. Ainsi, une PME allemande de création de logiciels s'adressant aux personnes souffrant de toxicomanie a été sollicitée par le gouvernement allemand pour exporter ses produits en Inde, avec l'assurance de recevoir le soutien de ce dernier à travers les crédits de l'aide publique au développement (APD). Avec cette première expérience de terrain à l'international, l'entreprise pourra ensuite développer elle-même ses activités vers d'autres pays émergents. En utilisant l'APD, le gouvernement fait en quelque sorte le premier pas pour ces PME qui, faute de

disposer de la notoriété suffisante, n'arrivent pas encore à se faire connaître sur la scène internationale. Peut-on espérer que le ministère des Affaires étrangères japonais réalise ce genre de tour de force ?

Il est fort possible qu'un jour des produits plus sophistiqués en provenance des pays émergents envahissent le marché mondial. Dans le cas de l'industrie automobile, l'exportation de voitures chinoises vers le Japon ne manquerait pas de nous infliger de forts dégâts. Une nuance peut être néanmoins apportée à cette affirmation. En effet, en supposant que ces voitures chinoises de nouvelle génération comprennent des composantes de PME japonaises, une telle avancée des pays émergents n'entraînerait pas directement un affaissement de l'économie japonaise ; d'où l'importance de soutenir aujourd'hui les PME sur le moyen terme.

2e politique : soutenons l'exploitation des nouveaux secteurs à l'aide d'une meilleure coopération interministérielle !

Il est notoire que le gouvernement japonais essaye de promouvoir les innovations dans le domaine du bien-être social et des soins médicaux. Si cela n'est pas une mauvaise idée en soi, il reste à savoir comment tirer parti des PME japonaises dans ce secteur spécifique. Les PME japonaises se sont jusqu'alors trop tournées vers le secteur automobile. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, le défi que représente la réorientation vers les domaines mentionnés ci-dessus est extrêmement difficile à relever pour les PME « ordinaires » ; de ce fait, il est nécessaire de les soutenir.

Une des premières choses à faire est d'améliorer la coopération entre les ministères en charge de la politique d'aide aux PME. A l'heure actuelle une section du ministère de

l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI), le « ministère » des PME, est censée se charger des questions relatives à ces entreprises. Néanmoins, la complexité des politiques à mettre en place requiert la coopération de plusieurs ministères. Afin d'améliorer cette coopération, la création d'un « conseil de soutien aux PME » dont le président ne serait autre que le Premier ministre est une solution envisageable. Une fois ce conseil en place, une meilleure coopération entre le ministère des Affaires étrangères et le METI ne pourra que faciliter la réalisation des politiques de soutien à « l'internationalisation de PME ». Dans la même veine, la coopération entre le METI et le ministère la Santé, de l'Emploi et de la Protection sociale améliorera l'efficacité des politiques destinées à inciter les PME à se diriger vers les secteurs du bien-être social et des soins médicaux. De cette façon, un soutien efficace aux PME deviendra réellement possible.

En fait, l'idée visant à créer ce « conseil de soutien aux PME » est due à M. Nakayama, un député qui assistait l'ancien Premier ministre Hatoyama sur le dossier des questions relatives aux PME. La proposition de M. Nakayama fut d'ailleurs bien acceptée par l'ancien Premier ministre, qui avança la nécessité de créer ce conseil devant la Diète, le 4 mars 2010. Malheureusement, une fois Hatoyama parti, ce plan ne fut pas mis en œuvre.

Autre proposition visant à améliorer la coopération ministérielle, la création d'un ministère en charge des PME est également envisagée. Telle était d'ailleurs l'une des promesses électorales du Minshutô (PDJ).

Cela dit, si le « conseil de soutien aux PME » ou le « ministre responsable des PME » ont des difficultés à voir le jour, ce n'est pas à cause d'un soi-disant manque de ressources financières, mais plutôt d'un manque de volonté de la part du nouveau gouvernement.

La « Charte des PME »

Les médias n'y ont pas vraiment prêté attention mais, le 18 juin 2010, le gouvernement Hatoyama a approuvé en conseil des ministres une « Charte des PME ». Les enjeux qui figurent dans ce texte sont très proches de ceux qui ont pu être mentionnés dans le présent article. La charte comporte en particulier un « guide des mesures à prendre ». En voici quelques extraits :

« Afin que les PME réussissent dans leur recherche de nouveaux débouchés à l'international, nous renforcerons la coopération entre le gouvernement et le secteur privé. Il nous faudra également offrir des informations en lien avec les évolutions des marchés étrangers, assister les activités d'élargissement des débouchés et mettre en place divers soutiens, notamment en ce qui concerne la résolution de différends concernant les droits de propriété intellectuelle. La formation de personnels compétents à l'international tout comme l'offre de conseils relatifs à l'optimisation des ressources humaines étrangères feront également partie du soutien fourni par le gouvernement pour créer une véritable internationalisation des PME. » Des remarques sur l'importance de la coopération interministérielle apparaissent également dans la charte.

Si le gouvernement en venait à considérer cette charte comme ne constituant qu'une promesse électorale parmi d'autres, ce serait commettre un acte de trahison non seulement envers les entrepreneurs japonais mais également envers le peuple japonais dans son ensemble.

Faut-il s'inquiéter de la dette publique ?

Comme le montre bien la polémique relative à la TVA apparue peu avant les élections sénatoriales, le gouvernement et les médias

ont une perception semblable de la crise qui nous affecte actuellement : ils se concentrent principalement sur le problème de la dette de l'État. Je considère pour ma part que c'est une erreur d'appréciation.

« Si l'on ne parvient pas à redresser les finances publiques, le risque existe que le FMI en vienne à mener à la baguette l'économie japonaise ». Cette phrase, prononcée par M. Kan alors qu'il était encore ministre des Finances, est devenue le crédo de ceux qui défendent la légitimité du projet d'augmentation de la TVA. Cependant, en prenant le temps de réfléchir calmement à la question, les apories du raisonnement ci-dessus nous apparaissent de façon évidente.

Si le Japon était placé « sous la surveillance du FMI », cela supposerait que ce dernier injecte des capitaux. Or, l'emprunt national japonais étant entièrement établi en yen, le remboursement de la dette japonaise ne pourra se faire en recourant à des devises étrangères mais par des fonds en yen. En cela, il n'y a aucune raison pour que le Japon en vienne à demander des crédits au FMI.

Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il faille écarter le problème de l'assainissement de la dette nationale japonaise. Cependant, la perspective de se retrouver sous la surveillance du FMI n'est pas liée à cette dernière mais à un tout autre problème : le déficit commercial. En effet, puisqu'une balance commerciale déficitaire signifie à moyen terme un manque de devises étrangères, un emprunt auprès du FMI deviendrait une possibilité de sortie de crise. Pour se prémunir contre un tel risque, ce qu'il nous faut, ce n'est pas la prétendue baisse de la dette japonaise mais le renforcement de la compétitivité internationale des PME japonaises.



Extrait d'un dialogue entre Motani Kôsuke et Oguro Kazumasa,

« Tout d'abord, que les entreprises augmentent le niveau de salaire des jeunes ! », [Mazu wa kigyô ga wakamono no jinkenhi wo fuyase], *Voice*, janvier 2011, p. 138-145. Traduction d'Amélie Corbel, étudiante à Sciences Po.

Motani Kôsuke, conseiller auprès de la Banque Japonaise de développement, et Oguro Kazumasa, professeur associé à l'université Hitotsubashi, discutent de l'ampleur des écarts intergénérationnels auxquels le Japon doit faire face, ainsi que de leurs conséquences à long terme sur l'économie du pays. La solution qu'ils préconisent tous deux est la hausse du salaire des jeunes.

Motani : Comme nous le savons tous, le gouvernement japonais tente de stimuler la demande privée des ménages. Néanmoins, on doit reconnaître que certaines politiques mises en place se « trompent » d'objectifs, en se focalisant principalement sur des indicateurs comme la croissance économique. Or, cette confusion (alors que la stimulation de la demande intérieure ne peut être confondue avec celle de la croissance économique) conduit à des résultats, sinon désastreux, du moins non prévus par le plan initial de développement. Ce point est très bien illustré par la situation des préfectures de Yamaguchi et de Wakayama. Ces deux préfectures sont en effet le théâtre d'une baisse « naturelle » du nombre d'ouvriers dans les secteurs de la chimie et des métaux, du fait d'un grand nombre de départs à la retraite. La réduction

conséquente des coûts de main-d'œuvre leur a permis d'améliorer la compétitivité internationale de leurs produits, faisant d'elles des préfectures dont le taux de croissance du PIB est particulièrement élevé. Cependant, du fait de cette réduction du nombre des travailleurs, la demande intérieure baisse : les rues commerçantes se désertifient, le nombre de bars diminue à vue d'œil et les principales chaînes de vente au détail ne se pressent pas pour y ouvrir de nouveaux magasins... Ainsi, même si la croissance de ces deux préfectures n'a pas d'équivalent au niveau national, le revers de la médaille est aussi là. A savoir une population en baisse et une demande intérieure qui stagne.

Oguro : Dans le cadre d'un objectif de soutien de la demande intérieure, le gouvernement devrait davantage se concentrer sur les écarts de revenus intergénérationnels dont souffre le Japon. Personne ne peut nier que, aujourd'hui, les seniors ont un niveau de vie bien plus élevé que les jeunes. Dans un certain sens, on pourrait dire qu'il s'agit d'un des effets de la démocratie : dans un monde où le nombre de personnes âgées est clairement à la hausse, et dans l'hypothèse où chaque génération se comporte de manière égoïste, il est certain

que les politiques publiques écouteront le discours des générations les plus importantes en nombre. Cela ne peut que renforcer la politique de fuite en avant qui nous a conduits au niveau de la dette publique que l'on connaît aujourd'hui et, ainsi, se rajouter au fardeau des jeunes générations.

Motani : On retrouve une situation semblable dans les entreprises. Afin d'améliorer le bilan de l'entreprise, la baisse naturelle des effectifs liée aux départs à la retraite n'est pas compensée par le recrutement de jeunes salariés. Le choix est ainsi fait de protéger les salaires des anciens en sacrifiant celui des jeunes générations. Cependant, si chaque entreprise agit de la sorte, le maintien du pouvoir d'achat des anciens salariés à la retraite et la baisse de celui des jeunes risque d'entraîner le Japon dans un cercle vicieux de dépression économique. Les jeunes d'aujourd'hui sont pauvres, à un point que les anciennes générations ne peuvent imaginer. Dans une enquête qui demandait aux personnes interrogées ce qu'elles feraient si elles avaient de l'argent, la réponse la plus donnée parmi les 20-29 ans était : « se marier » ! Avec des revenus qui ne permettent même pas de prendre en charge un mariage, vouloir redynamiser la consommation intérieure est peine perdue ! La première mesure à prendre est donc d'accroître la rémunération de la main-d'œuvre jeune.

Oguro : Certaines personnes considèrent que le faible pouvoir d'achat des jeunes ne constitue pas un problème car la consommation des seniors – génération dotée d'un fort effectif - augmente. Cependant, il nous faut bien reconnaître que le désir de consommer est potentiellement plus fort chez les jeunes que chez les seniors et les personnes âgées. Si l'on décide de transférer de l'argent à la jeune génération et que l'on parvient à mettre fin à l'inquiétude qu'elle éprouve quant au futur, il est certain qu'une part importante de

ce transfert se dirigera vers la consommation.

Motani : Si l'on regarde le bilan de certaines grandes entreprises japonaises, on note que, de 1995 à 2006, les dépenses de personnel ont baissé d'environ 14 % ! Une bonne partie de cette réduction des coûts de main-d'œuvre concerne les jeunes ; il ne faut donc pas s'étonner que la consommation japonaise chute. En transférant provisoirement une partie de ce que les retraités perçoivent vers les salaires des jeunes, il est certain que nous pourrions en partie maintenir la demande intérieure.

Oguro : On ne peut omettre les effets du système de salaire à l'ancienneté dans ce triste constat. Un tel système accentue la pression à la baisse des salaires des jeunes. Les entreprises restreignent l'embauche de salariés en CDI, augmentent le nombre d'emplois précaires et, ainsi, parviennent à maîtriser toute hausse des salaires.

Les inquiétudes relatives au taux d'embauche des jeunes diplômés ont débouché sur des explications peu convaincantes. Le faible taux d'embauche des jeunes diplômés a ainsi été présenté comme une des conséquences de la récession économique mondiale. Si l'on suit ce raisonnement, le problème de l'embauche des jeunes ne serait donc que temporaire et la situation devrait s'améliorer instantanément avec la reprise. Cependant, on voit bien qu'une telle argumentation fait complètement abstraction des changements démographiques en cours.

Motani : De plus, elle ne permet pas d'expliquer pourquoi le taux d'embauche a été plus faible en 2010 qu'en 2009. Par ailleurs, l'embauche de salariés constituant un investissement à long terme, la logique voudrait que, en période de récession, les entreprises ne restreignent pas les coûts de main-d'œuvre. Un rapide examen des bilans des entreprises nous

fait aussi comprendre que les affaires ont redémarré. La véritable explication se trouve donc ailleurs. Si les entreprises n'embauchent pas, c'est parce qu'elles pensent que la demande intérieure va se réduire à long terme. Pourquoi ont-elles une vision aussi pessimiste de l'avenir ? Très certainement parce qu'elles-mêmes n'investissent pas dans la jeune génération.

Oguro : Ce point n'étant pas compris, même les politiques de soutien aux nouveaux diplômés menées par le gouvernement actuel ne sont que des mesures temporaires, qui ne font que différer le problème.

Motani : Certaine personnes m'ont fait cette réflexion : augmenter les salaires des jeunes salariés ne pourrait qu'entraîner un retour de l'inflation. Cependant, si on transfère aux jeunes la moitié des réductions des coûts de main-d'œuvre obtenues par les départs en retraite, on peut douter que l'inflation nous attende vraiment au tournant. Il s'agit donc d'une erreur d'évaluation de la situation réelle.



Ishiba Shigeru¹¹,

« La Corée du Nord, la Chine, la Russie : le Japon ridiculisé ! L'impardonnable faute du Parti démocrate : avoir foulé au pied l'alliance nippo-américaine », *Chûô kôron*, janvier 2011, p.94-101.

Traduction d'Alexandre Roy, doctorant à l'Inalco et enseignant à l'université Toulouse 2.

La Corée du Nord a bombardé l'île de Yeonpyeong en Corée du Sud. Au large des Senkaku [Diaoyu en chinois] a éclaté l'affaire de la collision entre un bateau de pêche chinois et un patrouilleur des garde-côtes japonais. Comme pour se moquer de l'attitude alors adoptée par le gouvernement du Parti libéral démocrate, le président de Russie a effectué une visite dans les Territoires du Nord¹². C'est bien parce qu'ils savent que le Japon restera les bras ballants que tous les États voisins se livrent à de tels actes. La raison en est que le gouvernement du Parti démocrate a ouvert une brèche au sein de l'alliance nippo-américaine au sujet de [la base militaire américaine de] Futenma. La position du Japon en Asie orientale ne peut que s'en trouver ébranlée. On ne peut pas confier la conduite des affaires étrangères à ce Parti démocrate, dépourvu de toute stratégie et de sagesse.

La « perspicacité » de la Corée du Nord

Le 23 novembre 2010, pour la première fois depuis l'armistice de 1953, la Corée du Nord a procédé à une attaque sur le sol sud-coréen. Cela s'est produit très subitement, mais moi, qui étais convaincu que « quelque chose » allait bientôt se produire, je n'ai ressenti aucune surprise particulière.

L'attentat de Rangoon de 1983, visant le président sud-coréen Jeon Duhwan, et l'explosion du vol de la Korean Airlines en 1987¹³ ont eu lieu au moment où Kim Jong-Il allait être désigné et reconnu comme successeur de son père, Kim Il-Sung. Je ne sais pas s'il s'agissait de rites pour jurer fidélité au nouveau dirigeant mais, en période de succession, la Corée du Nord fait [toujours] survenir quelque événement. Pour la succession actuelle, les événements en question sont l'affaire du *Cheonan*¹⁴ et ce bombardement de Yeonpyeong.

¹¹ Parti libéral démocrate, président de la commission des finances du PLD, plusieurs fois ministre, notamment de la Défense.

¹² Ndt : Les quatre îles des Kouriles (Habomai, Etorofu, Shitokan et Kunashiri) revendiquées par le Japon.

¹³ Ndt : La responsabilité en est attribuée à la Corée du Nord.

¹⁴ Ndt : Nom du navire de guerre sud-coréen qui aurait été coulé par la Corée du Nord le 26 mars 2010.

Mais eux non plus, ne sont pas idiots. Il se peut fort bien que la « cérémonie » de cette fois-ci s'arrête là, car ils savent que, lorsqu'on en fait trop, c'est soi-même qu'on finit par blesser sévèrement. De l'autre côté, en Corée du Nord, je pense qu'ils ont compris que, tant que ça s'arrête à ce niveau-là, il n'y aura pas de problème ; d'ailleurs, au moment de l'affaire du Cheonan, la Chine a bien voulu « couvrir » Pyongyang. La Corée du Sud ayant cédé aux États-Unis le commandement militaire suprême en situation d'urgence, elle ne saurait décider par elle-même un assaut général. Alors, évidemment, le Japon et ce pays ne peuvent espérer être craints.

Le pays qui a le pouvoir de faire cesser sa course folle à la Corée du Nord, c'est bien sûr la Chine. Tant qu'elle aura le bouclier chinois pour protéger ses arrières, il est fort probable que la Corée du Nord, même après avoir changé de dirigeant, continue de bouder tranquillement la communauté internationale.

Pour faire changer la Chine de position, il faut que les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud tentent de la convaincre d'une seule et même voix. Pour la Chine, devoir protéger la Corée du Nord constitue un fardeau, et puis, s'il se passe quelque chose, le flot des migrants posera de sérieux problèmes. Je crois qu'il n'y a pas d'autres moyens que de passer par de telles approches pratiques pour convaincre. Il faut absolument que nous obtenions ce « consensus » avant que les missiles du Nord ne deviennent plus précis et ne soient en mesure de frapper le continent américain.

Pour cela, une alliance nippon-américaine forte et solide est indispensable. J'y reviendrai.

Pourquoi l'affaire des Senkaku a-t-il eu lieu ?

C'est le 7 septembre que s'est déroulée l'affaire de la collision concernant le bateau de pêche chinois au large des Senkaku. En septembre-octobre, de nombreux typhons frappent la mer de Chine orientale ; normalement, c'est une période pendant laquelle on ne sort pas pêcher. Or, cette année, exceptionnellement, le bateau en question serait parti en mer « pêcher » et, de plus, aurait volontairement heurté un navire patrouilleur des garde-côtes japonais... est-ce vraiment tiré par les cheveux que de se demander si cela ne relevait pas aussi d'une « volonté gouvernementale » ?

Il ne s'agit que de mon interprétation personnelle, mais je ne peux m'empêcher de croire que la Chine a « testé » le Japon. Le Premier ministre japonais, tout juste arrivé au pouvoir [Yukio Hatoyama], avait annoncé que le déplacement de la base [des marines] à Futenma se ferait « vers l'étranger, du moins en dehors du département d'Okinawa ». Après avoir ainsi foulé au pied un accord ayant nécessité plus d'une décennie d'efforts [accord signé en 2006 entre le Japon et les États-Unis], il poursuivit tranquillement en déclarant avoir « fini par comprendre, en y réfléchissant bien, l'importance de la force de dissuasion des marines ». Enfin, c'est ce qu'on aurait pu croire... Mais c'est à ce moment qu'un haut personnage du parti au pouvoir [Chirô Ozawa], en visite officielle en Chine et accompagné de quelques cent quarante parlementaires, déclara jovialement : « Je suis le commandant de l'Armée de Libération du Peuple au Japon ». Rien de plus normal que de se demander – et pas seulement en Chine – : « mais qu'est-ce qui se passe au Japon ? ».

Dans ces conditions, pourquoi ne pas tenter un coup au moment de l'élection du dirigeant du parti au pouvoir¹⁵ et voir ce que cela

15 Ndt : En septembre 2010, Naoto Kan et Ozawa

donne ? Même si le gouvernement devait en être quelque peu secoué, cela ne pourrait pas causer de sérieux dommages... N'est-ce pas ce genre de choses que Pékin avait en tête ?

Quoi qu'il en soit, le gouvernement Kan, aussitôt formé, a connu de grandes difficultés avec l'affaire et a même fini par en être sérieusement ébranlé. La réponse sans queue ni tête apporté par le gouvernement sur ce dossier n'a pas seulement suscité la colère du peuple japonais, mais elle a aussi, par extension, embarrassé la Chine.

Au sujet du comportement du bateau de pêche chinois, il est clair que, même si l'on n'en connaît pas les motifs précis, il ne s'agissait pas d'un simple acte de braconnage. C'est se tromper que de dire qu'« il n'y avait qu'à le repousser par la force, comme on le faisait auparavant, pour éviter les problèmes ». Non, il fallait mettre aux arrêts le capitaine du navire, comme cela a été fait. Sans quoi, nous aurions délégitimé notre position voulant qu'« il n'existe aucun problème territorial dans les Senkaku ». Dès lors, il aurait été judicieux de, tout simplement, porter l'affaire devant les tribunaux pour la faire juger, eu égard à la législation japonaise.

Libérer le capitaine du navire sans procéder à cela, c'est l'échappatoire que le gouvernement du Parti démocrate a trouvée. C'est devenu son cinglant aveu [d'impuissance]. Ainsi, le gouvernement a voulu nier en bloc la dimension politique de l'affaire en déclarant que « la remise en liberté du capitaine est la décision du procureur de Naha [préfecture d'Okinawa] »... une réaction « inconcevable » (...)

Ichirô s'affrontaient pour la direction du Parti démocrate (alors majoritaire au Parlement) ; Naoto Kan remporta les primaires et fut reconduit, ce qui impliqua sa reconduction à la tête du gouvernement.

L'ébranlement de l'alliance nippo-américaine

Plus haut, j'ai suggéré que l'affaire des Senkaku était un coup monté par la Chine. Au début de novembre, le président de Russie A. Medvedev s'est rendu dans l'île de Kunashiri. C'est la première fois qu'un dirigeant russe, époque soviétique comprise, posait le pied sur les Territoires du Nord.

En réalité, Hu Jintao et A. Medvedev se sont rencontrés cinq fois cette année [en 2010]. Au beau milieu de cette affaire des Senkaku, ils se sont rencontrés et ont déclaré « partager une [même] conscience historique ». Si on est le dirigeant politique [du Japon], il est plutôt étrange de ne pas considérer cela comme « un coup dur »... Et que dire de l'impotence du gouvernement, de son incapacité à prendre la juste mesure de la crise lorsqu'il a tenté de minimiser la visite de Medvedev dans les Territoires du Nord pour la qualifier de « question intérieure » et qu'il s'est contenté de dire : « c'est nous qui avons raison »...

Un tel mouvement de la part de cette hyperpuissance voisine ne peut être le fruit du hasard. Je pense que, à l'origine de cette série d'évènements, y compris les actions nord-coréennes, il y a un affaiblissement de l'alliance nippo-américaine.

Depuis le problème de Futenma, une fissure s'est indéniablement ouverte au sein de l'alliance. Malgré cela, le gouvernement du Parti démocrate a, dès le début, déclaré vouloir faire preuve de « fermeté vis-à-vis de la Chine ». Envers la Russie aussi, le gouvernement a tenu des propos inutiles en évoquant son « occupation illégale des quatre îles des Territoires du Nord ». Alors que notre alliance américaine est en difficulté, à quoi rime de chercher querelle à la Chine ou à la Russie ? Si on veut adopter une attitude ferme envers la Chine, par exemple, il faut veiller à ne à ne pas

retourner la Russie contre soi.

Lorsque j'étais directeur de l'Agence de la défense¹⁶, les relations nippo-chinoises étaient mal en point en raison des visites effectuées par le Premier ministre Koizumi au sanctuaire de Yasukuni – au point que mon prédécesseur (Nakatani Gen) s'était vu refuser une visite officielle. Devenu ministre peu après¹⁷, je me suis tout d'abord rendu à Washington où, avec mon homologue, D. Rumsfeld, nous avons pu harmoniser en grande partie nos visions respectives des choses. J'ai ensuite décidé de faire de la Russie ma prochaine destination. J'ai là aussi pu m'accorder avec le ministre de la Défense Sergueï Ivanov, actuel Vice-Premier ministre. Quelques mois plus tard, c'est lui qui nous honorait d'une visite au Japon. Agissant ainsi, j'ai attiré les regards chinois : ils trouvaient la situation désagréable, mais ne savaient que faire. Puis je me suis rendu en Inde. C'est alors que la Chine s'est soudain manifestée pour me demander d'effectuer une visite officielle sur son sol.

Les échanges diplomatiques sont des rapports de confiance, un jeu d'avancées et de reculs se fondant sur ces rapports. Actuellement, il n'y a aucune relation de confiance avec Obama, de même qu'avec Medvedev. Dans ce contexte, il est tout simplement inenvisageable de vouloir engager des discussions avec la Chine.

Le « moratoire » de Henoko

Cette année, alors que je regardais la parade militaire chinoise, ça a été un choc : Hu Jintao défilait non en costume, mais en uniforme militaire. L'image faisait comprendre que l'armée avait « gagné en puissance » au sein du régime.

16 NdT : De septembre 2002 à septembre 2004.

17 NdT : L'Agence de la Défense est devenu un ministère en janvier 2007. Ishiba a de nouveau dirigé la Défense entre septembre 2007 à août 2008.

Si c'est l'armée qui est en position de force, il est évident que le contrôle civil de celle-ci devient difficile. C'est terrifiant, particulièrement si la marine, qui continuera forcément de vouloir limiter le poids de l'armée de terre, devait prendre ouvertement position pour une extension de ses prérogatives, alors que la volonté de renforcer son avancée en matière maritime gagne du terrain en Chine. Tous les jours, je ressens davantage l'importance croissante de renforcer l'alliance nippo-américaine et de faire prendre conscience de sa force de dissuasion au quotidien.

Alors, par où commencer ? Pour les relations avec les États-Unis, on ne peut guère procéder à la réparation progressive des dommages que par des actions concrètes. Si, dans le cadre des élections au poste de gouverneur du département d'Okinawa, Nakai Makoto (réélu à cette occasion) a dû lui aussi prôner le déplacement de la base de Futenma hors du département, l'entière responsabilité en incombe au Parti démocrate. Il ne faut pas oublier que tout le problème vient du fait que la priorité absolue a été donnée à la neutralisation de la dangerosité de la base militaire [pour les riverains].

Il y a une raison précise au fait que les marines américains veulent poser leurs hélicoptères à Okinawa. S'il s'agissait de ne couvrir que la péninsule coréenne, n'importe quel endroit du littoral de la mer du Japon pourrait faire l'affaire. Mais pour intégrer Taiwan dans leur champ d'action et pouvoir déployer des opérations se combinant avec des forces aériennes, c'est l'île d'Okinawa qui se trouve tout juste à la bonne distance.. La capacité de dissuasion serait nulle si la base se trouvait à l'étranger, évidemment, mais même si elle était tout simplement déplacée hors d'Okinawa. Il est donc strictement impossible que l'armée américaine quitte Okinawa. Pour ce qui est de la dangerosité de la base de Futenma [pour les

riverains], on doit convenir que le déplacement vers Henoko offre la meilleure solution.

Cela ne signifie pour autant pas une « fixation définitive » sur le territoire de Henoko : si les hélicoptères-cargo Osprey MV-22 devaient être mis en service et utilisés, la vitesse et les distances couvertes augmenteraient, ce qui rendrait envisageable le « déplacement hors d'Okinawa ». Ma conviction personnelle est qu'il faut clarifier l'orientation voulant faire du déplacement vers Henoko une solution temporaire, un moratoire.

C'est le moment d'opérer ainsi : c'est en s'efforçant de retisser des liens de confiance que nous remettons sur pied l'alliance nippo-américaine. Il ne s'agit pas de se contenter de redonner vie à la situation antérieure, mais de procéder à une indispensable « reconstruction » tenant compte de la donne mondiale actuelle.

L'actuelle alliance nippo-américaine fonctionne-t-elle vraiment ? En réalité, les problèmes sont nombreux. Par exemple, le commandement n'est pas unifié entre le Japon et les États-Unis, ce qui obérerait gravement la réponse à donner dans le cas d'une attaque soudaine.

Et puis, il faut le dire : le traité d'alliance a lui-même ses « limites ». La déclaration de Hillary Clinton, secrétaire d'État, voulant que « les îles Senkaku relèvent du traité d'alliance » a surpris beaucoup de monde¹⁸... c'était un propos contrastant avec la réponse donnée plus tôt au Sénat lorsqu'elle se vit demander si l'armée américaine serait « mobilisée » ou non. De manière générale, c'est à nous de défendre nos îles isolées ; le traité, lui, ne couvre que le territoire où s'exercent les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Si nous devons subir une

attaque aérienne en-dehors du territoire [ainsi défini], le traité ne s'appliquerait pas.

Il est urgent de réexaminer et de purger l'ensemble des problèmes du traité, de la législation, de leurs mises en pratique et des aménagements matériels impliqués. Il faut aussi réformer la loi relative aux Forces d'autodéfense pour faire en sorte que celles-ci puissent agir « d'elles-mêmes », au moins pour les secours à porter aux nationaux et pour la sécurité du territoire maritime. Il faut aussi réviser intégralement le *Livre blanc* de la Défense. Ce qui est important, c'est que ce soit le Japon qui propose ces réformes, pour collaborer avec les États-Unis et ériger un solide ensemble de dispositions générales sur lequel s'appuyer à l'avenir.

¹⁸ NdT : C'est ce que le ministre japonais des Affaires étrangères (S. Maehara) rapporta à la suite de sa rencontre avec H. Clinton, le 23 sept. 2010.



Tsuji Kôgo,

« Le processus de décision de la politique étrangère chinoise : dissonances entre « tigre et panda » », *Sekai*, décembre 2010, p. 108-115.

Traduction d'Alexandre Roy, doctorant à l'INALCO et enseignant à Toulouse 2.

Les trois tendances de la politique étrangère chinoise

Le panda, indolent et pacifique ; le tigre, sortant ses griffes et rugissant. La diplomatie chinoise a deux visages. Devenant une grande puissance, il semble bien que la Chine ait de plus en plus tendance à montrer le visage du tigre. Les récentes tensions liées au problème des îles Senkaku tout comme la sévère réaction au décernement du prix Nobel de la Paix à Liu Xiaobo en sont de bons exemples. Il est courant qu'un pays joue au jeu du tigre et du panda (ou de « la carotte et le bâton ») pour parvenir à ses fins diplomatiques. Mais, dans le cas de la Chine, l'écart entre les deux figures est extrême, au point de faire penser qu'il ne s'agit plus d'un seul et même État. Un même État peut-il vraiment jouer de deux visages complètement contradictoires ? Ou bien peut-être le fait-il sans en avoir l'intention ? Sans se laisser bernier par le sourire du panda, ni se faire surprendre par le rugissement du tigre, je voudrais analyser la question à partir du processus de décision de politique étrangère en Chine.

19 Né en 1934, ancien directeur du bureau du quotidien Mainichi à Pékin, professeur à l'université de Tôkai.

En arrière-plan de la question, la Chine a beaucoup évolué dans tous les domaines (politique, social, culturel) à la suite de la politique de réforme et d'ouverture entamée dans les années 1980. En conséquence, les intérêts et l'attitude des différents groupes sociaux se sont eux aussi diversifiés. La dynamique globale réside dans l'entrelacement complexe de trois problèmes cruciaux : le rêve de devenir une grande puissance, l'envie d'un développement économique croissant, et ce qui devient particulièrement sensible aujourd'hui, la stabilité sociale. N'est-ce pas en conséquence de cela que la Chine affiche, de manière aléatoire, tantôt le visage du panda, tantôt celui du tigre ? (...)

Le comportement de la Chine au sujet du problème des îles Senkaku

D'abord, en ce qui concerne le canal diplomatique, le premier secrétaire du Cabinet, Sengoku [Yoshito], déclara, après la libération du capitaine du navire chinois : « il y a eu un manque d'information. Avec la Chine, il est nécessaire de ne pas dépendre exclusivement du ministère des Affaires étrangères » (*Mainichi*, 1^{er} oct. 2010). Les éléments

matériels qui sous-tendaient cette déclaration restent flous ; mais, en évoquant le besoin de passer par plusieurs canaux différents dans les négociations avec la Chine, il reconnaissait l'impossibilité d'unifier les biais relationnels entre les deux pays. Il est évident que la diplomatie – au sens large – est composée d'intérêts étatiques et civils. Ainsi, lors de la normalisation des relations nippono-chinoises [ndt : en 1972], la situation s'était quelque peu stabilisée notamment grâce au système du « Commerce sur accords spécifiques » [*Memorandum Trade*, 1967-1971] auquel les deux parties prêtaient confiance et grâce aussi à l'entremise du Kôméitô [parti de centre droit] ; mais, aujourd'hui, de tels canaux intermédiaires ont presque cessé d'exister.

Au sujet du problème des îles Senkaku, deux tendances différentes se dégagent de la réaction chinoise. La première est bien entendu la position dite « dure », tenue depuis le tout début de l'affaire jusqu'à la réaffirmation publique de la revendication territoriale sur les Senkaku. Le 25 septembre, aux Nations unies, le Premier ministre Wen Jiabao déclara d'un ton sévère que « la Chine privilégie les relations cordiales tout comme les principes, et défend scrupuleusement ses intérêts nationaux de première importance. Au sujet de l'obtention pleine et entière de sa souveraineté, son unité et son territoire, la Chine ne fera jamais de concessions ». Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois multiplia lui aussi les déclarations virulentes et, le 20 septembre, quatre Japonais étaient pris en otage²⁰. Malgré cela, simultanément, Dai Bingguo, conseiller d'État [chargé des affaires étrangères], appelait habilement « à une conciliation politique » (12 sept.). Le 4 octobre, des rencontres nippono-chinoises eurent lieu à Bruxelles et les « relations stratégiques réciproques » fut réaffirmée. A la suite de la libération du capitaine du navire chinois,

²⁰ NdT : Des employés de la société Fujita en Chine soupçonnés d'espionnage.

le 24 septembre, tous les otages japonais furent à leur tour libérés ; l'accalmie poursuivait et le problème territorial était de moins en moins évoqué. A ce moment, l'affaire était sur le point de « connaître un terme sans pour autant s'achever », comme au temps du Parti libéral démocrate. Or, le 16 et le 17 octobre, des émeutes antijaponaises éclatèrent et s'étendirent ; la tension remonta.

(...) [Sur internet, en Chine,] on s'est plaint d'avoir « des mers, mais pas d'océan » (les mers de Chine de l'Est et du Sud sont accessibles, mais ni l'océan Pacifique, ni l'océan Indien). Actuellement, la Chine opère pour la première fois de son histoire une percée vers les océans et veut s'assurer une aire de pouvoir maritime pour des questions territoriales autant que de ressources sous-marines et d'oléoducs. Un livre publié l'an dernier sous le titre de *La suprématie maritime de la Chine* (de Zhang Shi Ping, aux éditions du *Quotidien du peuple*) remonte jusqu'à l'époque des grandes découvertes pour affirmer que la préservation des « droits maritimes » est une condition nécessaire à un État puissant. De la même manière, dans le contexte de l'affaire des Senkaku, les propos agressifs à connotation militaire se sont faits plus nombreux au sein de la société civile : « la marine chinoise, devenue puissante aujourd'hui, doit attaquer les Senkaku », proclamait tel blog. « Le Japon se livre avec la marine américaine à des exercices de reconquête d'îles isolées, et comme les préparatifs sont achevés, ils passent à l'action ! » (*Duowei xinwen*, 21 sept.). Ou encore : « Le véritable objectif des Nippo-Américains est la défense de Taïwan » (*id.*, 7 oct.) ou « La Chine est-elle cernée ? » (*Jingjin guancha*, internet). On trouve également des propositions extrêmes allant jusqu'à dire que, pour réaliser la percée maritime chinoise, il faut d'abord se servir du problème des Senkaku pour s'emparer des îles Okinawa (*Nanfeng*, internet, 23 oct.).

(...) Évidemment, pour ce qui est du problème des Senkaku, s'il devait être nécessaire, du point de vue des autorités centrales ou d'une partie d'entre elles, d'exacerber « les sentiments patriotiques », sans doute les manifestations antijaponaises pourraient se poursuivre. Néanmoins, les informations établissant que les gens ordinaires ne sont pas intéressés par l'affaire ou ne la connaissent pas l'emportent sur le propos voulant que « la Nation entière est en ébullition ». Ce que l'on peut remarquer, c'est que les Chinois d'Amérique –violemment opposés à l'entrée du Japon au Conseil de sécurité de l'ONU – ont gardé le silence et que la plupart des pays recevant des aides massives ou bénéficiant de la coopération économique de la Chine (à part la Corée du Nord et le Venezuela du président H. Chávez) n'ont pas effectué de déclaration de soutien envers Pékin.

Les débats intérieurs et « les intérêts de première importance »

Ce qui est encore plus intéressant, dans le problème des Senkaku, c'est que des débats ont eu lieu en Chine même. Les participants à ces discussions ont défendu des positions fort diverses. Comme le diplomate émérite Wu Jianmin, ancien ambassadeur à Paris et ancien directeur de l'École diplomatique, qui a affirmé qu'il était possible d'appliquer d'autres politiques plutôt que de s'acharner sur un problème territorial négligeable. Il ajouta que le boycott des produits japonais n'est que pure folie. En réponse, on a vu *Wuyou zhixiang* (« Utopie ») célèbre blog de gauche, publier un papier traitant Wu de « traître à la Nation » (1er oct.). Le communiqué de clôture du Comité central du PCC à l'issue du XVIIe Congrès s'est concentré sur la politique intérieure et la construction économique et s'est contenté de mettre en avant le développement d'une « puissance douce » [*soft power*] chinoise, sans même évoquer le problème des Senkaku ni « les intérêts de première importance ».

Cela est peut-être dû au fait que, au sein du PCC, aucun consensus n'a été atteint concernant les relations sino-japonaises.

Par ailleurs, à ce moment, et admettons que cela n'ait aucun rapport avec les troubles liés aux Senkaku, il se trouve que Liu Xiaobo a reçu le prix Nobel de la Paix. Cela tombait mal pour le gouvernement chinois. Les réactions chinoises [critiquant le choix du jury] ont alors accru la méfiance internationale envers le développement de la puissance chinoise et ont exacerbé les thèses dénonçant « l'épouvantail chinois »²¹. Le 14 octobre, cent intellectuels (dont Xu Youyu, philosophe, Dai Qing, écrivain, et He Fang, ancien directeur du Centre de recherches sur le Japon) signèrent, de leur vrai nom, une déclaration diffusée sur internet demandant la libération de Liu Xiaobo. Le 7 octobre, l'éditorial de *Huanqiu shibao* (Nouvelles du Monde) vitupéra contre « la remise du prix Nobel de la Paix [...] destinée à faire éclater la Chine de la même manière que l'URSS ». L'opinion publique était donc bel et bien divisée. (...)

L'identité internationale que veut la Chine

Comme nous l'avons vu, la contradiction entre « le tigre et le panda » est à la base liée à l'orientation politique fondamentale mise en œuvre pour résoudre les problèmes intérieurs, ainsi qu'aux débats concernant la direction politique devant décider de cette orientation.

21 NdT : *Chūgoku ishitsu-ron*, littéralement « le particularisme chinois ». Cette expression renvoie aux frictions internationales auxquelles le Japon a fait face au cours de son ascension économique dans les années 1970 et surtout 1980, avec de nombreux livres et débats, américains notamment, dressant une image xénophobe de la nouvelle puissance japonaise (*nihon ishitsu-ron*). Ici, l'auteur applique l'expression à la Chine d'aujourd'hui, ce qui explique les guillemets (si l'expression n'est pas chinoise, on peut la trouver citée dans la presse chinoise traitant des analyses japonaises de l'affaire des Senkaku).

C'est-à-dire que la Chine, semble-t-il, tente de régler à nouveau ce problème-clé de son avenir : quelle identité internationale la Chine veut-elle ? autrement dit : « où va la Chine ? ».

Toutefois, la Chine diffère des anciens régimes totalitaires l'Italie, l'Allemagne, le Japon ou l'URSS en ce que les débats vifs concernant l'avenir du pays sont à demi-autorisés. Bien entendu, on est encore loin d'une totale liberté de parole, comme le montre le fait de considérer la « Constitution n°8 » de Liu Xiaobo comme une atteinte à la sûreté de l'État. Néanmoins, la parution d'articles, essais et analyses très différents les uns des autres, y compris de sévères critiques – certes cadrées de manière précise – envers le Parti et le gouvernement, a été autorisée et tous ces textes circulent largement sur internet.

La Chine est confrontée à une série de choix à faire concernant son régime politique, sa politique économique, ses problèmes sociaux, ses évolutions culturelles. En tous domaines, les problèmes s'aggravent : en premier lieu, les problèmes de droits de l'homme, de l'environnement et ceux liés aux investissements, mais aussi ceux des inégalités au sein du pays, de la corruption, de l'assurance sociale, des soins à la personne, l'éducation, l'état civil, la démographie etc. Pour traiter tous ces problèmes, il faudra réformer le régime politique et que la Chine montre d'elle-même, au niveau diplomatique, le rang et la place qu'elle veut occuper internationalement. Or, le récent communiqué du Comité central ne mentionne nulle part les réformes politiques auxquelles le Premier ministre Wen Jiabao exhortait récemment. Sans entrer dans les détails, le cœur de ce problème est en train de devenir un enjeu majeur pour la future politique extérieure chinoise (notamment avec le débat opposant les « valeurs universelles mondiales » qui se développent en Chine depuis quelques

années – défendues principalement par les libéraux, voulant développer en Chine les valeurs universelles de l'humanité telles que la démocratie, la liberté et les droits de l'homme – et le « Consensus de Pékin » – aussi appelé « le modèle chinois », soutenu principalement par des conservateurs qui prônent une voie chinoise de développement et refusent la modernisation occidentale, surtout américaine).

Quoi qu'il en soit, le Japon a souffert d'un flou en matière de direction [*leadership*] politique au sujet des Senkaku ; mais en même temps cela a, incidemment, montré la confusion régnant au sein de la diplomatie chinoise et l'existence des problèmes qui la sous-tendent. Pour le Japon comme pour la Chine, il s'agit de trouver la meilleure voie possible au sein non seulement de leurs relations mutuelles, mais aussi, à un niveau plus large, au sein de leur environnement international propre. Pourtant, il semble que cette voie idéale ne se profile toujours pas à l'horizon. Sur ce point, l'irresponsabilité [des gouvernements] est indéniable Cette situation rappelle les « Cinq principes vis-à-vis de la Chine » nés de l'expérience des hommes d'affaires japonais ayant eu toutes sortes de contacts avec la Chine durant le demi-siècle précédant la normalisation officielle des relations²².

Ces principes, aussi nommés « les Cinq N », étaient : « Ne pas s'attacher, ne pas se lasser, ne pas s'impatienter, ne pas paniquer, ne pas abandonner ». Comme il arrivait que les négociations commerciales fussent subitement interrompues sans explication par les Chinois alors même qu'ils étaient en train de formuler une proposition ; « il fallait ne pas

22 Ndt : A partir de la Première Guerre mondiale, le Japon a développé une politique de pénétration économique et politique en Chine utilisant de nombreux hommes d'affaires ou attachés commerciaux comme négociateurs ou agents politiques sur place.

trop s'attacher ». Alors que les discussions commençaient, des conditions propres à « laisser » l'interlocuteur étaient posées, mais il ne fallait alors surtout pas lâcher prise. Ils arrivait aux négociations de s'éterniser, mais il ne fallait pas perdre patience, pour être en mesure, ensuite, de proposer un compromis. Au cas où on n'obtenait aucune réponse aux questions posées, il ne fallait pas paniquer, au risque de commettre une erreur. Donc, si on respectait ces consignes, il arrivait que les négociations aboutissent tout d'un coup.

La politique étrangère de la Chine est quelque peu opaque, indécise. Pour le Japon, et pour la Chine aussi, finalement, le mieux n'est-il pas de surveiller la situation en se gardant de gesticulations et réactions trop émotives ?

Pour finir, je voudrais détendre l'atmosphère avec une plaisanterie circulant depuis peu sur internet. Autrefois, beaucoup d'histoires drôles circulaient partout dans le monde à propos de l'URSS ; aujourd'hui, il semble bien que la Chine soit elle aussi devenue une grande puissance touchée par ce phénomène : *Pour punir la Norvège d'avoir décerné le prix Nobel à Liu Xiaobo, les dirigeants chinois se sont réunis en conclave. La Chine ayant peu de relations politiques et économiques avec la Norvège, ceux-ci comprirent qu'ils disposaient de peu d'éléments pour y parvenir. Chacun d'entre eux se grattait la tête, lorsqu'un cadre érudit hurla : « Dans les librairies en ville, n'y a-t-il pas ce livre scandaleux qui se vend très bien, Les forêts de Norvège²³ ? Interdisons-le sur le champ ! ».*

23 Ndt : allusion au célèbre roman de l'écrivain japonais mondialement connu Murakami Haruki, *Forêt norvégienne* (titre respecté en Chine, mais pas en France où l'œuvre s'intitule *La ballade de l'impossible*).

Ont contribué à ce numéro :
Sophie Buhnik, ancienne élève de l'École normale supérieure d'Ulm, elle est diplômée du magistère Urbanisme et aménagement de l'université de Paris 1. Elle est actuellement doctorante au sein de l'équipe CRIA (UMR 8504 Géographie-cités), et suit une formation en japonais à l'Inalco.
Adrien Carbonnet est diplômé du magistère de Relations internationales de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, et titulaire d'un master d'Études japonaises à l'Inalco. Il est actuellement en thèse à l'Inalco sur la politique nord-coréenne du Japon depuis 1945.
Amélie Corbel est étudiante en master de Sciences politiques, majeure politique comparée sur l'Asie, à Sciences Po.
Arnaud Grivaud est étudiant en Master de japonais à Paris 7.
Akira Hattori, doctorant japonais en Sciences politiques à l'université Lumière Lyon 2, est rattaché à l'Institut d'Asie Orientale (IAO) de Lyon, et sa thèse s'intitule : *Innovations et Clusters: la redéfinition des rapports entre le pouvoir central et la périphérie au Japon*.
Yuko Kawato, docteur en science politique de l'université de Washington. Étudiant en Master de politique comparée à Sciences Po, spécialité Asie, **Paul Noeueglise** a passé cinq années au Japon et obtenu un Bachelor en relations internationales de l'université de Tsukuba.
Alexandre Roy est doctorant en histoire à l'Inalco et enseigne à l'université de Toulouse-Le Mirail. Sa thèse traite du Développement du capitalisme industriel au Japon au cours du XIXe siècle considéré à partir du cas du port de Moji (Nord de l'île de Kyûshû).
Adrienne Sala, doctorante à l'École des hautes études en sciences sociales, rattachée au Centre de recherches sur le Japon, réalise une thèse sur l'Économie politique de la consommation au Japon – Analyse de la régulation du marché des crédits à la consommation.
Raphaël Languillon-Aussel est ancien élève de l'École normale supérieure de Lyon et agrégé en géographie. Il est actuellement en thèse à l'université Lumière Lyon 2 et en seconde année du diplôme d'établissement du Monde extrême-oriental contemporain (DEMEOC) à l'Institut d'études politiques de Lyon.

AUTEUR:

Amélie Corbel, Sciences-Po
Adrienne Sala, EHESS
Alexandre Roy, Inalco et Toulouse-le Mirail

PRODUCTION ET PUBLICATION :

Revue fondée par Guibourg Delamotte (2004).

Guibourg Delamotte, supervision éditoriale et encadrement
Sophie Buhnik, direction éditoriale
Akira Hattori, relecture des traductions japonaises
Olivier Bosc, secrétaire de rédaction
Florence Biot, directrice exécutive, Asia Centre
Rozenn Jouannigot, assistante de la publication

COMMANDES ET ABONNEMENTS:

Version brochée :
abonnement / an (TTC) : 50 € pour la France, 60 € pour le reste du monde
commande par n° (TTC) : 18 € pour la France, 25 € pour le reste du monde

Version électronique :
sur demande / archives (depuis 2005) :
www.centreasia.eu